



**Mai
2014**

Agenda

Réunion publique
d'information de
la municipalité :
le **lundi 19 mai**
à **20 h 30** à la salle
polyvalente.

24 & 25 mai :
Fête votive

Dimanche 25 mai :
Elections euro-
péennes

Jeudi 29 mai :
Mai communal, à
11h30 devant la
mairie.

Le petit **MARMINIAC** *ois*

Edito

Et si on en parlait!

Vous venez de confier au Conseil Municipal un nouveau mandat.

C'est une responsabilité pour nous tous, prise de conscience pour certains et rappel pour d'autres. Cette confiance nous honore et nous soutient pour proposer et mener à bien les projets à l'échelle communale. Merci pour cela.

Pendant la courte campagne pré-électorale, le besoin de mieux communiquer nous est apparu. Le manque d'information pourtant disponible mais apparemment inaccessible, le peu de pédagogie ont pour conséquence des interprétations erronées faisant la part belle à la rumeur plutôt qu'à la réflexion.

Il est évident que tout le monde ne connaît pas le domaine d'intervention de la commune et encore moins celui d'une communauté de communes bien que toutes deux soient désormais les collectivités de proximité incontournables.

En complément de cette nouvelle édition du "Petit Marminiacois" et du futur site internet de la commune, nous avons donc prévu comme nous nous y étions engagés de vous inviter à une réunion publique d'information afin d'aborder ce sujet le **lundi 19 mai à 20h 30**.

Quels sont les nouveaux conseillers et leurs délégations? Comment vont-ils s'impliquer dans la gestion communale au cours de leur mandat? Que révèle un compte administratif? Que va permettre un budget prévisionnel? Quel est l'endettement de la commune? Pourquoi payer des impôts à la communauté de communes? Autant de questions qui devraient conduire à une meilleure compréhension de la mission d'un Conseil Municipal.

Nous rappellerons donc les compétences communales et intercommunales, le fonctionnement et les investissements en cours ou en réflexion de la collectivité.

Cette réunion sera une première et nous souhaitons la renouveler au moins une fois par an au moment de la période budgétaire.

Toutefois nous souhaiterions avoir par ailleurs, en qualité de citoyens, des moments de partage et de réflexion autour de questions d'actualité. Prendre du recul sur un sujet précis, en parler entre nous. Comment pouvons-nous vivre ensemble sans se questionner sur des sujets qui vont inmanquablement avoir des répercussions sur notre vie quotidienne?

Laisseriez-vous installer un forage de gaz de schiste sur la commune? Que va provoquer le Traité Transatlantique préparé « en cachette »? Faut-il supprimer les départements? Pourquoi la route qui mène à ma maison est-elle la seule à ne pas être entretenue? Tous les sujets sont permis.

Le but n'est pas de convaincre mais de permettre à chacun de mieux comprendre. Nous devons tenter cette expérience, ce sera l'objet d'une autre réunion publique.

Dans un premier temps merci de venir nombreux le **lundi 19 mai à 20h 30** à la salle des fêtes de Marminiac.

André Bargues

Informations utiles :

La Mairie de Marminiac est ouverte au public :
les **lundi, jeudi et vendredi**
de **09h00 à 12h00**
Tel : **05 65 22 83 39**
Portable (André Bargues) : **06 78 90 01 66**

Le site internet de la Communauté de
Communes Cazals Salviac est en ligne :
<http://www.cc-cazalssalviac.fr>

Etat Civil

Décès

Yvonne BESSOU,
le 20 février

Pierre PEPIN,
le 7 avril

COMPTEUR D'EAU

A partir de 2014, tarif unique pour les compteurs d'eau, plus de tarif spécial pour un second compteur.

RECUPERATION DE VETEMENTS

Dans l'attente de trouver un nouveau local pour entreposer les vêtements usagés, le container pour le dépôt de vêtements et chiffons est placé sous le préau de l'école.

Urbanisme

Réglementation des cabanes dans les arbres

Pour les autorisations d'urbanisme liées à la construction des cabanes, le régime des autorisations dépend de la situation de l'hébergement. il y a donc lieu de distinguer deux cas :

1er cas : la cabane dans les arbres est implantée dans une structure touristique aménagée. Les cabanes peuvent être installées dans les quatre lieux d'implantation mentionnés à l'article R.111-32 du Code de l'Urbanisme (terrains de campings aménagés, parcs résidentiels de loisirs, certains villages de vacances, certaines dépendances de maisons familiales de vacances).

La cabane est alors assimilée à une Habitation Légère de Loisirs (HLL) et le critère de référence est la surface de plancher.

Si la cabane présente les caractéristiques suivantes :

- la Surface de plancher est inférieure ou égale à 35 m² = la cabane est dispensée de toute formalité.
- la Surface de plancher est supérieure à 35 m² = la cabane est soumise à une Déclaration Préalable (article R 421-9)

Plus généralement, concernant l'habitat insolite, (yourte, tipi,...), vous pouvez consulter un document très complet sur le site du CAUE, (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : <http://www.caue-mp.fr/espace-ressources/les-hebergements-insolites.html>. Le document est disponible également en mairie.



Prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité

A partir du 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures

seront valables 15 ans au lieu de 10 ans précédemment. Cette mesure sera également applicable aux CNI en cours de validité au 1er janvier 2014, c'est-à-dire aux CNI délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pas de démarche particulière à faire, la prolongation de la durée de validité sera automatique. Les CNI délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans. Pour effectuer un voyage hors de l'Union européenne dans un pays qui accepte à ses frontières ce document (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte...), les autorités des pays étrangers ont été informées de la prolongation de la durée de validité du titre. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site de conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères « diplomatie.gouv.fr » et « interieur.gouv.fr »

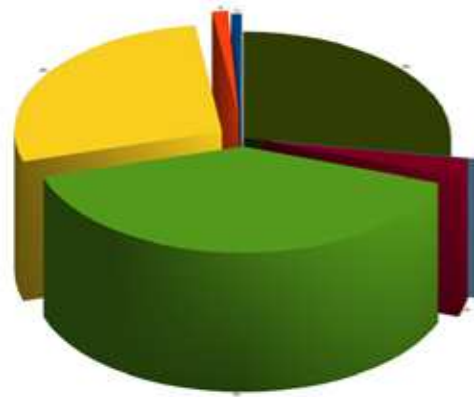
Aides aux travaux d'économie d'énergie

Le programme « habiter mieux » est renforcé par l'Etat. Vous souhaitez faire des travaux de rénovation thermique (isolation, chauffage), vous pouvez bénéficier d'aides importantes si le revenu fiscal de votre ménage ne dépasse pas certains plafonds. Renseignez-vous auprès de l'ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement du Lot) guichet unique ANAH au 05.65.35.25.41 ou www.anah.fr/habitermieux, plaquettes d'information disponibles en mairie.

Recettes

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Atténuation des charges | 2 310,73 |
| Produits des services | 3 375,12 |
| Impôts et taxes | 75 199,07 |
| Dotations et participations | 108 291,00 |
| Autres produits gestion courante | 7 722,80 |
| Produits financiers | 4,13 |
| Produits exceptionnels | 75 599,61 |
| TOTAL | 272502,46 |

- Atténuation des charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels



Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre entre section

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Charges à caractère général | 34272,91 |
| Charges de personnel | 50614,82 |
| Atténuations de produits | 14889 |
| Autres charges gestion courante | 55467,36 |
| Charges financières | 10916,3 |
| Opérations d'ordre entre section | 78818 |
| TOTAL | 244978,39 |

Investissement

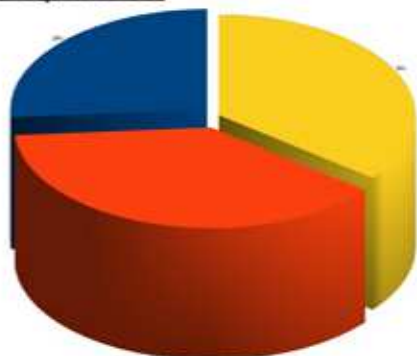
Recettes

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Subventions d'investissement | 13714,93 |
| Dotations Fonds divers Réserves | 39124,71 |
| Opérations d'ordre entre section | 78818 |
| TOTAL | 131657,64 |

- Subventions d'investissement
- Dotations Fonds divers Réserves
- Opérations d'ordre entre section



Dépenses



- Subventions d'équipement versées (sauf opérations)
- Immobilisations corporelles (sauf opérations)
- Remboursement d'emprunts

| | |
|--|-----------------|
| Subventions d'équipement versées (sauf opérations) | 16297,25 |
| Immobilisations corporelles (sauf opérations) | 23662,3 |
| Remboursement d'emprunts | 22211,8 |
| TOTAL | 62171,35 |

BAR/RESTAURANT/DEPOT DE PAIN

Financement de l'opération

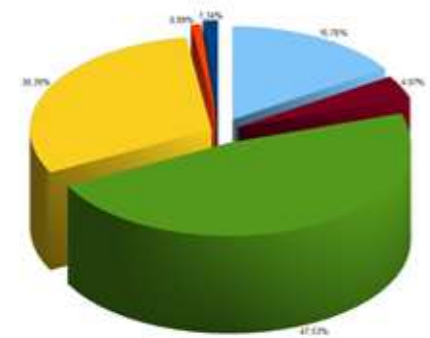
| | | | |
|--------------|--------------|-------------|-----------------|
| Coût HT | Subventions | Emprunt | Autofinancement |
| 253 670,71 € | 140 571,00 € | 85 000,00 € | 28 099,71 € |

Stéphanie BARGUES et Pierre HAUSER, exploitent l'établissement depuis le 8 mai et sont locataires de la commune pour un loyer mensuel HT de 300 €. Ils vous accueillent midi et soir.

Fonctionnement

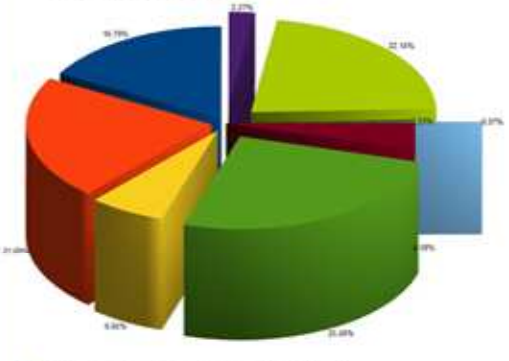
Recettes

| | |
|---|------------------|
| Atténuations de charges (indemnités journalières perçues pour personnel en arrêt) | 3000,00 |
| Produits des services (droits d'occupation domaine public) | 1999,30 |
| Impôts et taxes (impôts locaux + droits de mutations perçus pour ventes) | 68021,00 |
| Dotations et participations (versées par l'Etat) | 106363,00 |
| Autres produits (revenus des immeubles) | 9100,00 |
| + Résultat reporté (du compte administratif 2013) | 35319,70 |
| TOTAL | 223803,00 |



- Atténuations de charges (indemnités journalières perçues pour personnel en arrêt)
- Produits des services (droits d'occupation domaine public)
- Impôts et taxes (impôts locaux + droits de mutation perçus pour ventes)
- Dotations et participations (versées par l'Etat)
- Autres produits (revenus des immeubles)
- + Résultat reporté (du compte administratif 2013)

Dépenses



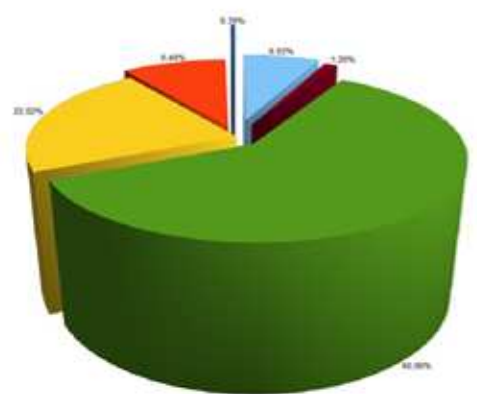
| | |
|--|------------------|
| Charges à caractère général (entretien, fournitures, assurances, télécom, carburants, impôts...) | 37570,00 |
| Charges de personnel (salaires, charges sociales, centre de gestion) | 48550,00 |
| Atténuations de produits (versements sur FNGIR) | 14889,00 |
| Autres charges gestion courante (indemnités élus, service d'incendie, écoles, asso.) | 57031,00 |
| Charges financières (emprunts) | 10245,00 |
| Charges exceptionnelles (nids de frelons) | 150,00 |
| Dépenses imprévues de fonctionnement | 738,00 |
| Virement à la section d'investissement | 49557,00 |
| Opérations d'ordre entre section | 5073,00 |
| TOTAL | 223803,00 |

- Charges à caractère général (entretien, fournitures, assurances, télécom, carburants, impôts...)
- Charges de personnel (salaires, charges sociales, centre de gestion)
- Atténuations de produits (versements sur FNGIR)
- Autres charges gestion courante (indemnités élus, service d'incendie, écoles, asso.)
- Charges financières (emprunts)
- Charges exceptionnelles (nids de frelons)
- Dépenses imprévues de fonctionnement
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre entre section

Investissement

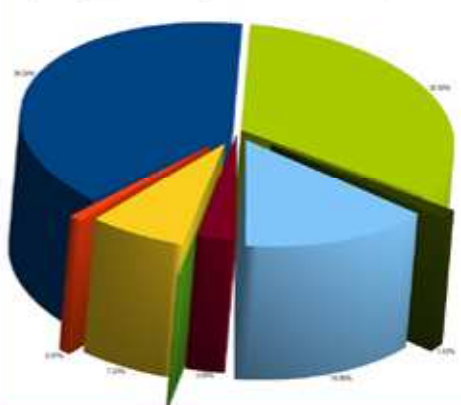
Recettes (RAR + vote)

| | |
|---|------------------|
| Subventions d'investissement | 131000,00 |
| Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA – excédent fonctionnement) | 3220,84 |
| Excédents de fonctionnement | 24091,20 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 458,00 |
| Produits des cessions (vente maisons) | 10000,00 |
| Virement de la section de fonctionnement | 49557,00 |
| Opérations d'ordre entre sections | 5073,00 |
| + Solde d'exécution positif reporté ou anticipé | 109620,96 |
| TOTAL | 333021,00 |



- Immobilisations incorporelles (logiciels)
- Subventions d'équipement versées (entrée du bourg, enfouissement des réseaux)
- Immobilisations corporelles (éclairage, parking, compteur électrique...)
- Total des opérations d'équipement
- Subventions d'investissement
- Remboursement d'emprunts

Dépenses (RAR + vote)



| | |
|---|------------------|
| Immobilisations incorporelles (logiciels) | 1308,00 |
| Subventions d'équipement versées (entrée du bourg, enfouissement des réseaux) | 31297,05 |
| Immobilisations corporelles (éclairage, parking, compteur électrique...) | 73320,95 |
| Total des opérations d'équipement | 200000,00 |
| Subventions d'investissement | 4000,00 |
| Remboursement d'emprunts | 23095,00 |
| TOTAL | 333021,00 |

Le 08 mai dernier a vu l'aboutissement du projet communal d'un restaurant - bar dans le bourg de Marminiac.

«**Aux airs de Fanny**» vous accueille midi et soir, tous les jours de la semaine (fermeture le mercredi).

Pierrot et Stéphanie vous proposent une cuisine de saveur à base de produits frais et locaux.

Un dépôt de pain est également assuré.

Réservations / renseignements : 05 65 21 42 81



Vie associative

Amis de Marminiac – Musique en Bouriane

L'offre culturelle au village n'est pas encore complètement bouclée mais nous en indiquons ci après les grandes lignes:

11 juillet: 20h30 église Les Cuivres de Rocamadour interpréteront des airs célèbres du répertoire classique

2 août: Prestation du théâtre de L'Echappée Belle dans le cadre de la célébration du centenaire de la grande guerre 14/18.

L'association participera également à la grande exposition sur ce sujet qui aura lieu à Salviac salle de la Bouriane en août.

8 août: 20h30 sur la place du village Spectacle musical avec l'ex chanteur vedette des Baladins en Agenais Philippe CANDELON.

Il s'agit d'un spectacle original articulé autour d'une initiation à la dégustation de vins du Gers et conviant les spectateurs à se laisser porter au fil des plus beaux textes et chansons françaises à la gloire de la vigne, du vin et des vigneronns!

16 août 20h30 salle des Fêtes concert de jazz avec le groupe franco anglais JAZZDOC qui vient tous les ans à cette époque.

25 août et du 28 au 31 août Festival "MUSIQUE EN BOURIANE" à Salviac, Cazals, Montcléra, Les Arques et Marminiac avec 6 musiciens dont le Quatuor à cordes ZAIDE composé de 4 jeunes femmes très talentueuses.

Des affiches et des tracts viendront confirmer ces événements le moment venu et nous espérons que les Marminiacois viendront nombreux y participer. Ces rencontres sont importantes pour la vie du village et le plaisir de discuter ensemble un verre à la main est un moment de convivialité que l'association Les Amis de Marminiac vous propose pour ses 25 ans d'existence!

A bientôt!

Michel BELLOT.



Impôts locaux

Le Conseil Municipal reconduit les taux pour les impôts locaux à la même hauteur que l'année dernière.

Les augmentations, s'il y en a, seront le fait d'une revalorisation des bases imposables indexées sur le taux d'inflation.

Vie associative - suite

Une version numérique du Petit Marminiacois sera proposée prochainement : si vous souhaitez la recevoir, n'hésitez pas à le faire savoir à la mairie en donnant votre adresse mail.

Pétanque marminiacoise

A l'occasion du téléthon 2013, la somme de 915 € a été remise à la coordination départementale de l'AFM.

Merci aux participants de la marche, au concours de belote et au club 4 x 4 de Marminiac.

Nocturnes à partir du vendredi 27 juin.

Comité des fêtes

Nouveau bureau

Présidente : Marie PAGENAUD

Vice-présidents : Olivier BALMES – Vincent LABARDE

Secrétaire : Amélie LASCOUX

Vice-secrétaire : Sandrine PENCHENAT

Trésorière : Aurélie BESSOU

Vice-trésorière : Noémie GALIACY

Fête annuelle les 24 et 25 mai

24 mai : Soirée dico, restauration sur place avec apéritif en musique

25 mai : Vide grenier toute la journée (emplacements gratuits), bal avec les Frangins du musette. Feu d'artifice gratuit.

Concours de pétanque les 2 jours.

Toutes suggestions de la part des habitants seront les bienvenues

Atelier danse de Marminiac

Le spectacle de fin d'année aura lieu au centre culturel Jean Carmet, au Vigan, le samedi 5 juillet.

Compagnie d'Acétés

La compagnie d'Acétés, compagnie de théâtre installée à Marminiac depuis 2007, compte mettre en place à compter de la rentrée de septembre des ateliers au Foyer, un dimanche tous les deux mois.

Renseignements : 06 49 17 04 15



CELEBRATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 14/18

A l'initiative de la communauté de communes de Cazals/Salviac, à l'occasion du centenaire de la guerre de 1914, une exposition est prévue courant 2014. Toute personne qui possède des documents (papiers, objets, photos, ...) peut se faire connaître à la mairie pour un prêt de ces documents.